PROCÈS "SAKOUN" - LES SITES PATRIMOINECRYPTO.COM -4C-PATRIMOINE.COM - GOLDONEO.COM - EUROCRYPTOPRO.COM - EPARGNE-CRYPTO.COM - PLACEMENT-BITCOIN.COM

Categories: À la une !, Actualités ADC FRANCE, Cryptomonnaies, Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !

Après le procès "carton rouge", nous aurons à Nancy, du 21 au 26 novembre 2026, un autre procès portant sur des arnaques réalisées par un réseau franco-israélien. Les sites identifiés que vous avez découverts dans le titre de cet article concernent des arnaques à la cryptomonnaie et à l'or. Les montants saisis laissent une chance importante de récupérer tout ou partie des sommes perdues.

Les faits

Les escrocs ont créé six sites frauduleux qui ont arnaqué les consommateurs avec six sites retenus par la justice. Il s'agit d'une procédure exemplaire car plusieurs personnes ont été mises en examen, des perquisitions effectuées en Israël et un procès qui permettra de mettre en lumière les moyens mis en oeuvre.

Le bonus dans ce dossier est la somme saisie. Elle s'élève à 1 million d'euros !

Les chances de récupérer tout ou partie des sommes perdues sont donc importantes.

Notre président interviendra ès qualité de représentant des victimes pour faire entendre la voix des consommateurs.

Les sites concernés :

patrimoinecrypto.com

4c-patrimoine.com

goldoneo.com

eurocryptopro.com

epargne-crypto.com

placement-bitcoin.com

L'action de l'ADC France :

Maitre Arnaud DELOMEL

Notre association s'est constituée dans l'information judiciaire et représente ses adhérents. Nous sommes la seule association présente dans ce dossier sensible. Nous sommes représentés par Maitre Arnaud DELOMEL, avocat spécialiste inscrit au barreau de Rennes.

Il agit à nos côtés depuis 2015 et connait parfaitement ces dossiers. Vous trouverez plus d'informations sur son site consultable avec le lien ci-après https://delomel-avocat.com/

Pour les personnes non adhérentes, il est indispensable de lui fournir les documents suivants :

- Copie d'une pièce d'identité,
- Copie du contrat signé avec les escrocs OU les échanges de mails montrant la relation contractuelle avec eux,
- Relevé de compte bancaire ET/OU ordre de virements pour montrer les opérations effectuées (donc, votre perte financière).

L'ADC FRANCE

Par ailleurs, il est nécessaire que vous soyez adhérent de l'association s'agissant d'une action collective de l'association..

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 80 € aux frais de l'action soit un total de 130 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

COMMENT PARTICIPER

Si vous êtes concernés par cette arnaque, nous vous demandons de nous contacter par mail à placement@adcfrance.fr

Nous vous recontacterons pour vous proposer un rendez-vous téléphonique qui vous donnera plus d'informations.

Après votre adhésion, nous pourrons vous transmettre les documents nécessaires pour que Maitre DELOMEL puisse vous représenter.

Nous suivrons ce dossier jusqu'à son terme. Il en est de même pour Maitre DELOMEL.